



> n°18

À Bayonne le 5 septembre 2018.

Harmonisation des pratiques salariales à la CAPB

La CFDT en désaccord avec l'exécutif.

RAPPEL : La CFDT de la CAPB n'a pas souhaité participer à la réunion du 19 Juillet, réunion dite de présentation des travaux des groupes de travail d'harmonisation des pratiques salariales. Lors de l'info rapide n° 17 nous vous avons expliqué que **notre organisation syndicale n'était pas satisfaite ni de la méthode, ni des premières conclusions fournies par l'exécutif.** Vous trouverez ci-dessous nos principaux points de désaccords.

A ce stade la CFDT estime qu'il n'y a pas eu de place suffisante à la négociation.

La volonté des élu-e-s de faire valider ces points en Comité Technique le jeudi 6 septembre est prématurée.

Notre organisation affirme la nécessité de dialogue supplémentaire et sa volonté de reprendre les travaux des groupes de travail au plus vite.

Groupe de travail Régime indemnitaire – RIFSEEP

Rappel des grands principes et objectifs voulu par l'État dans la mise en œuvre du RISEEP :

- simplifier le « paysage indemnitaire ».
- garantir une équité de prime entre les agents de la fonction publique.
- faciliter la mobilité des fonctionnaires.

Malgré 6 sessions de groupe de travail, l'harmonisation vers le haut que nous portons **depuis le début** n'est pas au rendez-vous.

Il s'avère que les premières propositions de l'exécutif sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) conduiraient à des disparités de prime pour un même métier dans une même DGA.

Suite au calcul établi par notre organisation syndicale, il s'avère que dans l'Agglomération Pays Basque de demain (janvier 2019), des agents d'un même métier et d'une même fonction auront un RIFSEEP différent. **Ce n'est pas acceptable.**

La CFDT demande depuis le début : Une harmonisation vers les régimes indemnitaires les plus favorables, et ce sur plusieurs exercices budgétaires. A travail égal, salaire égal !!!!

Avec l'harmonisation voulue par l'exécutif, les régimes indemnitaires des agents de catégorie C les mieux lotis en la matière passeraient presque pour des agents surpayés !

Autres interrogations :

- **Quid de la prime de l'article 111 dans le futur RIFSEEP ?** Est-elle amenée à disparaître ? (400€ pour l'ex ACBA et 1300€ pour la Soule Xiberoa !!)
- **Quid de la NBI à la CAPB ?**

Si l'on retire de la nouvelle enveloppe du régime indemnitaire présenté par l'exécutif :

1. Les clauses de sauvegardes des régimes indemnitaires « les mieux lotis ».
2. Les régimes indemnitaires des nouveaux arrivants à la CAPB depuis Janvier 2017.
3. Les 50 régimes indemnitaires recalculés suite à la prise de nouveaux postes.

...la nouvelle enveloppe budgétaire est sensiblement la même que l'ancienne.

Oui 56 % des postes vont avoir du pouvoir d'achat supplémentaire, mais au détriment des 44 % restant ? La synthèse évoque une augmentation de l'enveloppe budgétaire de 40,6 % ...mais en réalité cela ne sera que de +15,3% au mieux ! L'augmentation de l'enveloppe des primes n'est **que technique et limitée dans le temps** avec l'extinction, au grès des départs et mouvements du personnel, de la clause de sauvegarde du Régime indemnitaire individuel.

Syndicat CFDT-CAPB - Mail : cfdt.capb@gmail.com - Tel : 05 59 25 37 14

Facebook : [Cfdt Pays Basque Agglomération CAPB](https://www.facebook.com/cfdt.pays.basque) – Site Internet : www.cfdtcapb.fr

Groupe de travail aménagement du temps de travail

Après seulement 3 sessions de travail où **certaines revendications de la CFDT** ont été portées dans le document de synthèse, l'exécutif souhaite nous faire valider en Comité technique un embryon d'accord de principe qui nous engagerait **sans autre forme de négociations**.

A ce jour la seule proposition de l'exécutif est d'imposer une durée de base hebdomadaire sur **5 jours** à savoir :

- **35 h pour les agents de terrain ou d'exploitation, 39h pour les autres.**

Dans la délibération qui sera proposée pour approbation au O.S lors du Comité technique le 06 septembre et aux conseillers communautaires le 29 septembre 2018, ne figureront que les grands principes structurants...**on négociera le reste après ?**

A ce jour avant de donner quitus, nous souhaitons avoir des garanties par exemple **sur le portage de la pénibilité** au sein d'autres services que les égoutiers et les agents de la collecte. **Quid des agents des crèches, des stations d'épurations ou des agents des espaces verts ?**

Comment va se dérouler la déclinaison par DGA, par Direction ou par service ? Des projets de services avec la participation des agents vont-ils avoir lieu ? Comment seront définies les nécessités de service ? Les projets d'harmonisations des pratiques impacteront ils le temps de travail ?

Quid des questions liées au temps partiel ? au télétravail ? la gestion des heures supplémentaires ? à l'annualisation ? au CET ? etc....

Quid de la souplesse dans l'aménagement du temps de travail voulu par le personnel de la CAPB ?

Signez...on négociera après ? Ce n'est pas notre conception d'un dialogue social moderne. La méthode est à revoir.

Groupe de travail action sociale

Des avancées ont été relevées par la CFDT dans la dernière info Rapide (n°17). Cependant la CFDT réaffirme la volonté de doter la CAPB **d'une structure associative** pour gérer une partie de l'action sociale (CAS ou COS). Transparente dans son fonctionnement à travers sa gestion, démocratique de par son fonctionnement, avec les agents, pour les agents. Cela permettant notamment, par la négociation, l'obtention de tarifs préférentiels et la mise en place de nouveaux acquis sociaux choisis par les salarié-e-s de la CAPB.

Par ailleurs la réversion à cette structure des sommes non distribuées, peut-être également un angle de financement.

Sur ce sujet aussi nous n'avons jamais pu avoir une base financière de la part de l'exécutif, celui-ci se bornant à additionner les 3 sujets d'harmonisations des pratiques salariales alors que les enjeux sont totalement différents !

Enfin comment les 200 000 € « d'œuvre sociale » sortis du chapeau lors de la séance de synthèse du 19 juillet seront-ils attribués ? Sous quelles prestations ? Gérés par qui ? Par le service des Ressources Humaines dont le personnel est déjà à flux tendu ?

2021 Un autre monde ?

Le plus étonnant dans la note de synthèse remise aux Organisations syndicales le 19 juillet, tient dans la volonté affichée de bloquer **toute forme de négociation salariale jusqu'en 2021** ...sous prétexte que le mandat de l'exécutif s'arrête en 2020 !

Enfin la CFDT et les autres organisations syndicales réaffirment leurs volontés de valider les choix faits par des protocoles d'accords engageant les parties prenantes.

A ce jour le courrier de 4 pages envoyé à l'exécutif par la CFDT le 12 juillet 2018 n'a pas reçu de réponse.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite des travaux.

Syndicalement.

La section syndicale de la CFDT – CAPB

* Chiffres : Budget de la CAPB 2018 : 600 millions d'€ / Budget de fonctionnement masse salariale personnel : 44 millions d'€.

 **A noter pour plus d'informations > le nouveau site internet de la section CFDT de la CAPB > www.cfdtcapb.fr** 

Syndicat CFDT-CAPB - Mail : cfdt.capb@gmail.com - Tel : 05 59 25 37 14

Facebook : [Cfdt Pays Basque Agglomération CAPB](https://www.facebook.com/cfdt.pays.basque) – Site Internet : www.cfdtcapb.fr